

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 11 août 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N° 2025-059

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 8.2.3 du Règlement de zonage n° 514-2025 de la municipalité Saint-Félix-de-Valois, destinée à permettre la construction de cinq habitations multifamiliales de 11 logements chacun avec 94 cases de stationnement au lieu de 110.

RAISON ALLÉGUÉE

Le requérant mentionne que la configuration du terrain avec les bâtiments et le stationnement proposé rendent impossible l'ajout de 16 cases supplémentaires requises pour atteindre le ratio de 2 cases de stationnement par logement sans compromettre la qualité du projet, l'aménagement paysager et la sécurité des accès. De plus, le projet a été accepté en projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en 2021.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 6 505 748, du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à l'intérieur des limites de la zone H-58.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 18^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.



Marine Revol
Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 18^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.



Marine Revol
Directrice générale adjointe / greffière-trésorière adjointe